2005-2006 Accessibility Plan

- Introduction
- Message from the Minister of Municipal Affairs and Housing
- Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments
- Commitments and Strategies for 2005-2006
- For more information

Introduction

The recent passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 marks a new era of accessibility in Ontario. This legislation will make Ontario one of the world leaders in improving accessibility for people with disabilities.

While the government is moving forward to implement the new legislation, there will be a transition period during which government and parts of the broader public sector will continue to have planning and other obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA). These obligations will remain in effect until they are repealed and replaced by standards under the new act.

Under the ODA, Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations are required to develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. These plans must be made available to the public. Accessibility planning efforts to date have developed a strong foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change.

This document is the third annual accessibility plan developed by the Ministry of Municipal Affairs and Housing. It highlights achievements of the 2004-05 plan and outlines commitments for 2005-06 so that no new barriers are created and, over time, existing ones are removed.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from the Minister

I'm pleased to present the Ministry of Municipal Affairs and Housing's Accessibility Plan for 2005-06. This is the ministry's third annual accessibility plan as we continue our commitment to identify, remove and prevent barriers for people of all abilities. It highlights some of our recent accomplishments and demonstrates our ongoing efforts to help make Ontario communities strong, vital and accessible.

In 2004-05, this ministry demonstrated leadership in improving accessibility to public policy consultations through accessible meetings and websites. Persons with disabilities were able to contribute feedback online, providing all

106-00976/

Ontarians an equal opportunity and a voice in issues that affect their everyday lives.

We have taken a proactive approach in meeting our priorities of customer service, employment, communications and information, and the built environment. Since the Ontarians with Disabilities Act, 2001 was implemented, the ministry has actively consulted on the Ontario Building Code, including accessibility issues. Building practitioners, including building officials and designers, now pass examinations to evaluate their knowledge of the Ontario Building Code, including accessibility requirements.

Our objective is to ensure that people with disabilities have easy access to ministry information, are able to participate in our policy consultations and may obtain the services of the Ontario Rental Housing Tribunal. By building on our past progress and accomplishments, we are laying the foundation for the development of accessibility standards that will ensure that real and effective changes take place.

With the recent passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 comes a new era of accessibility in Ontario. As we support the government's efforts to make Ontario a province that is inclusive and accessible to all, we are building an Ontario that is strong, prosperous and healthy with a quality of life that is second to none.

The Honourable John Gerretsen
Minister of Municipal Affairs and Housing

Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments

The recent passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 marks a new era of accessibility in Ontario. This legislation will make Ontario one of the world leaders in improving accessibility for people with disabilities.

While the government is moving forward to implement the new legislation, there will be a transition period during which government and parts of the broader public sector will continue to have planning and other obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA). These obligations will remain in effect until they are repealed and replaced by standards under the new act.

Under the ODA, Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations are required to develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. These plans must be made available to the public. Accessibility planning efforts to date have developed a strong foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change.

This document is the third annual accessibility plan developed by the Ministry of Municipal Affairs and Housing. It highlights achievements of the 2004-05 plan and outlines commitments for 2005-06 so that no new barriers are created and, over time, existing ones are removed.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Commitment:
Publish a *Planning for Barrier-Free Municipalities* guide. This handbook is intended to guide municipalities in considering accessibility issues and eliminating barriers to accessibility when designing public spaces.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The ministry published the Planning for Barrier-Free municipalities guide in March 2005. It is available on the ministry's website.

Commitment:
As part of the five-year review, the ministry will consider changes to the Provincial Policy Statement (PPS) to reflect ODA requirements. The PPS provides policy direction on matters of provincial interest related to land-use planning and development.
Status: Complete

Action and Timeframe:
PPS five-year review and consultation completed. The new PPS came into effect on March 1, 2005. The PPS was changed by adding a section 1.1.1 which sets out matters required for healthy liveable and safe communities.

Commitment:
The ministry will continue the review of potential regulatory amendments to the Ontario Building Code that would enhance barrier-free access to buildings.
Status: In progress
Action and Timeframe:
The ministry has actively consulted on the Ontario Building Code, including accessibility issues. MMAH is working with the Accessibility Directorate of Ontario in making amendments to the Building Code that would enhance barrier-free access to buildings.
Rationale:
The next edition of the Ontario Building Code is expected to take effect in 2006.

Commitment:
Provide training and examine building practitioners on the barrier-free provisions of the Ontario Building Code.
Status: Complete
Action and Timeframe:
As the Ontario Building Code requires building practitioners, including building officials and designers, to pass examinations that evaluate their knowledge of the Ontario Building Code within their area of practice, including accessibility provisions, the ministry has developed training aids targeted at helping building practitioners prepare for new qualification requirements resulting from recent changes to the Building Code Act, 1992 and the Ontario Building Code. Courses are available by ministry delivery agents and contain specific content on barrier-free requirements. Practitioners have until January 1, 2006 to comply with qualification and registration requirements.

Commitment:
Improve accessibility of qualification testing and information that is available on the qualification and registration tracking system (QuARTS). QuARTS is a web-based system that allows building practitioners to apply for examinations and file their qualification information with the ministry.
Status: Complete
Action and Timeframe:
QuARTS is available to the public and was developed in consideration of accessibility requirements.

Commitment:
Provide user-friendly information about accessibility issues to stakeholders.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The ministry's website was reviewed to ensure information on accessibility is easy to locate and written in language that is easy to understand. The ministry website features a link to accessibility documents on the front page.

Commitment:
The ministry will encourage awareness of accessibility issues and identify any potential barriers by soliciting staff input and ideas. Staff input and ideas will be used to identify new commitments for the 2005-2006 Accessibility Plan.
Status: Complete
Action and Timeframe:
In March 2005, the ministry developed an intranet page to educate staff on accessibility issues. The intranet page has a Suggestion Box, which was advertised with the launch of the site. As well, both staff and the public could provide input through the ministry's ODA email address, which was included inthe 2004-05 Accessibility Plan.

Commitment:
Review, evaluate and where appropriate, implement suggestions proposed in the staff and management surveys.
Status: Complete
Action and Timeframe:
Suggestions proposed in the staff and management surveys were reviewed and evaluated. A respondent suggested that the ministry provide information and education on accessibility issues and awareness. As a result, the accessibility site on the ministry's intranet includes such a section.

Commitment:
We will develop guidelines to ensure that proposals for new acts, regulations, policies, programs and services are assessed to review their impact with respect to people with disabilities.
Status: Complete
Action and Timeframe:

In February 2005, guidelines were developed and posted on the ministry intranet site.

Commitment:
Ensure that Cabinet and Management Board submissions are considered from the perspective of those with disabilities.
Status: Complete
Action and Timeframe:
A training package was developed to ensure that Cabinet and Management Board submissions are considered from the perspective of those with disabilities and sent to applicable staff in March 2005.

Commitment:
Encourage understanding and sensitivity to accessibility issues within the ministry.
Status: Complete
Action and Timeframe:
A web page on the ministry intranet site was launched in March 2005. The site provides useful tips and advice on numerous everyday activities to ensure accessibility. The Accessibility Directorate of Ontario recognized the site as a best practice

Commitment:
The ministry will publicize the updated manager's guide to the OPS Employment Accommodation Fund on the ministry intranet.
Status: Complete
Action and Timeframe:
This information is provided on the ministry's intranet site and an E-news update was sent to ministry managers in August 2004.

Commitment:
The ministry will ensure that Ontario Shared Services' generic training on ODA meets the accessibility needs of OPS employees and job applicants.
Status: Complete
Action and Timeframe:
Ontario Shared Service's generic training on ODA is a part of the mandatory training for new managers and supervisors. Reference to it is also included in the new employee's orientation package launched in February 2005.

Commitment:
The ministry will continue to meet employees' and job applicants' accommodation needs within Cabinet Office, Centre for Leadership and Human and Resource Management guidelines.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The ministry continued to meet employees' and job applicants' accommodation needs as they were identified.

Commitment:
Review staff development strategies and identify potential barriers to training opportunities for personnel with disabilities.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The ministry continued to work with individuals, as training needs were identified.

Commitment:
Once Ontario Realty Corporation barrier-free design guidelines are in place, the ministry will develop a process and schedule to conduct an accessibility audit in all reception/public areas. This measure is designed to identify communication and architectural barriers in regional services offices.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The process and schedule to conduct an accessibility audit are now in place.

Commitment:
The ministry will continue to work with landlords of buildings leased by the ministry to ensure that all hallways are clearly lit and free of clutter and that lighting in targeted facilities provides optimal safety and convenience for visitors and employees with visual impairments.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:

The ministry continues to work with landlords and staff to identify and remove accessibility barriers.

Commitment:
Continue to ensure signage in ministry buildings is written in plain language, clearly posted, readable and at an appropriate height.
Status: Ongoing
Action and Timeframe:
The ministry continues to ensure signage serves all clients and works with landlords to eliminate any barriers as they are identified.

Commitment:
Continue to ensure that construction and office redesign in ministry buildings is based on good ergonomic design.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The ministry continued to work together with individuals to ensure that their workspaces were based on good ergonomic design and were devoid of any accessibility barriers.

Commitment:
The ministry will publicize procurement accessibility issues information on the ministry staff intranet site.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The ministry publicized information about procurement accessibility issues on the ministry's internal staff intranet site in October 2004.

Commitment:
Ministry staff will continue to consider accessibility as part of the procurement process. Formal processes and training will be communicated to staff to ensure compliance and consistency.
Status: Complete
Action and Timeframe:
Accessibility issues were included in staff procurement training to ensure compliance and consistency.

Commitment:
Continue to ensure that all future Internet content is accessible to people with disabilities.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The ministry website meets accessibility standards. People with disabilities were able to participate in public consultations through accessible websites and online questionnaires.

Commitment:
Continue to include accessible website design principles through ongoing training for web publishers.
Status: Complete
Action and Timeframe:
Accessible website design principles were included in training for intranet and Internet publishers.

Commitment:
Have a practice currently in place to provide alternate formats of publications.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The ministry customer assistance service was prepared to accept requests for alternate formats through Publications Ontario.

Commitment:
Post the accessibility of venues in advertisements or promotional material for major public events.
Status: Complete
Action and Timeframe:
Information about accessibility for major public events was included in advertising, on the web and/or on the call centre's recorded messages.

Commitment:
Issue a ministry-wide communication reminding staff that all public meetings must be fully accessible. This includes

logistics of meetings, physical and communication requirements, including such aids as sign language interpreters, real-time captioning etc. available upon request.
Status: Complete
Action and Timeframe:
A ministry-wide communication was issued and posted on the ministry's intranet site for all staff in March 2005.

Commitment:
Ontario Small Town and Rural Development (OSTAR) Infrastructure initiative supports barrier-free access.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The application of the Township of Douro-Dummer was approved to ensure barrier-free access to persons with disabilities for the Community Centre (Warsaw Arena) and Community Hall on the second level of the facility. The application of the County of Simcoe was approved for funding to make the County Administrative Centre, and in particular, the council chambers, barrier-free to persons with disabilities. The municipality received its first payment for the project on September, 2004.

Commitment:
Assess operating proposals included in the 2005-2006 Results-based Planning submissions in order to identify any potential barriers to people with disabilities.
Status: Complete
Action and Timeframe:
Operating proposals included in the 2005-2006 Result-based Planning submissions were reviewed by a senior policy adviser to ensure ODA compliance.

Commitment:
Identify accessibility issues in all new program reviews committed to in 2004-2005.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The ministry did not initiate any new program reviews in 2004-2005.

Commitment:
Review new and existing acts and regulations to ensure the appropriate use of language with respect to barriers to people with disabilities.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The following acts and regulations have been reviewed:

- Municipal Act, 2001
- Social Housing Reform Act, 2000
- Tenant Protection Act, 1997
- Ontario Building Code
- Planning Act

Commitment:
Review new and existing policies to ensure the appropriate use of language with respect to barriers to people with disabilities.
Status: Complete
Action and Timeframe:
The following policies have been reviewed:

- Strong Rural Communities - Ontario's Rural Plan
- Provincial Policy Statement

Commitments and Strategies for 2005-2006

This section represents the ministry's plan to build on our successes and achievements by being proactive and meeting our priorities of customer service, employment, communications and information, and the built environment. We are committed to addressing accessibility issues that will make Ontario a province that is inclusive and prosperous for people of all abilities.

Customer Service

Commitment:
Where feasible, the ministry will include an electronic component to ministry consultations to allow citizens who may have difficulty attending public events, to participate in ministry consultations.
Action:
Where applicable, the ministry will continue to include ODA compliant web pages to enable people with disabilities to contribute feedback online to ministry consultations.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
All public meetings and events will be fully accessible.
Action:
Accommodations for people with disabilities will continue to be available upon request.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Post the accessibility of venues in advertisements or promotional material for major public events.
Action:
Information about accessibility for major public events will continue to be included in advertising and/or on the web.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
The ministry will ensure that an accessibility assessment for people with disabilities is conducted for all procurements of $5000 and over, regardless of procurement method, and the assessment is documented on file.
Action:
The ministry has incorporated accessibility assessment for procurements of $5000 and over as one of the mandatory requirements in its procurement policies. The ministry has developed an Accessibility Assessment for Procurement template for program areas to conduct the assessment.
Timeframe:
May 2005

Commitment:
The ministry will promote staff's awareness of mandatory accessibility assessment for procurements of $5000 and by internal staff intranet site and information sessions.
Action:
Policies and information regarding accessible procurements are published on the internal staff intranet site.
Information sessions on ministry procurement policies, including accessibility assessment requirements pertaining to procurements, were conducted in June 2005.
Timeframe:
June 2005

Commitment:
Ensure that all future Internet content is accessible as required by the ODA.
Action:
Internet content will continue to be accessible as required by the ODA.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Include accessible website design principles through ongoing training for web publishers.
Action:
Accessible website design principles will continue to be included in training for intranet and Internet publishers.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:

Provide training and examine building practitioners on the barrier-free provisions of the Ontario Building Code.
Action:
The Ontario Building Code requires building practitioners, including building officials and designers, to pass examinations that evaluate their knowledge of the Ontario Building Code within their area of practice, including accessibility provisions. Accordingly, the ministry has developed training aids targeted at helping building practitioners prepare for new qualification requirements resulting from recent changes to the Building Code Act, 1992 and the Ontario Building Code. Courses are available by ministry delivery agents and contain specific content on barrier-free requirements. Practitioners have until January 1, 2006 to comply with qualification and registration requirements.
Timeframe:
January 2006

Commitment:
Encourage awareness of accessibility issues and identify any potential barriers by soliciting staff input and ideas. Staff input and ideas will be used to identify new commitments for the 2006-2007 Accessibility Plan.
Action:
The ministry will provide opportunities for staff to provide input and ideas.
Timeframe:
March 2006

Employment

Commitment:
The Ontario Shared Services' generic training on ODA will be part of mandatory training for new managers and supervisors.
Action:
The Ontario Shared Services' generic training on ODA will be included in the manager's orientation guide. 100per cent of managers will complete the ODA training.
Timeframe:
March 2006

Commitment:
The ministry will continue to meet employees' and job applicants' accommodation needs within Cabinet Office, Centre for Leadership and Human and Resource Management guidelines.
Action:
The ministry will continue to meet employees' and job applicants' accommodation needs when they are identified, and will encourage all applicants to self-identify their accommodation needs as part of the interview process.
Timeframe:
March 2006

Commitment:
Review staff development strategies and identify potential barriers to training opportunities for personnel with disabilities.
Action:
The ministry will continue to work with individuals, as training needs are identified.
Timeframe:
March 2006

Commitment:
Encourage understanding and sensitivity to accessibility issues within the ministry.
Action:
Continue to hold ministry learning events on accessibility.
Timeframe:
March 2006

Communications and Information

Commitment:
Have a practice in place to provide alternate formats of publications.
Action:
The ministry customer assistance service will be prepared to accept requests for alternate formats through Publications Ontario.

Timeframe:
Ongoing

Commitment:
Review the Planning for Barrier-Free Municipalities guide for compatibility with the newly enacted Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 (AODA).
Action:
Review and where necessary, update the Planning for Barrier-Free Municipalities guide to reflect enactment of Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 (AODA).
Timeframe:
Ongoing

Built Environment

Commitment:
Ontario Realty Corporation Barrier Free Design Guidelines will be incorporated into all new construction and minor renovations.
Action:
Ontario Realty Corporation Barrier Free Design Guidelines will continue to be incorporated into all new construction and minor renovations.
Timeframe:
Ongoing.

Commitment:
The ministry will work with landlords of buildings leased by the ministry to ensure that all hallways are clearly lit and free of clutter and that lighting in targeted facilities provides optimal safety and convenience for visitors and employees with visual impairments.
Action:
The ministry will continue to work with landlords and staff to identify and remove accessibility barriers.
Timeframe:
Ongoing

Commitment:
The ministry will ensure signage in ministry buildings is written in plain language, clearly posted, readable and at an appropriate height.
Action:
The ministry will continue to ensure signage serves all clients and work with landlords to eliminate any barriers as they are identified.
Timeframe:
Ongoing.

Commitment:
The ministry will ensure that construction and office redesign in ministry buildings continues to be based on good ergonomic design.
Action:
The ministry will continue to work together with individuals to ensure that their workspaces are based on good ergonomic design and are devoid of any accessibility barriers.
Timeframe:
March 2006

Commitment:
The ministry will ensure that capital grant program projects meet the accessibility standards of the Ontario Building Code.
Action:
The ministry will ensure that capital grant program projects meet the accessibility standards of the Ontario Building Code.
Timeframe:
March 2006

Acts and Regulations

Commitment:
Review new and existing policies to ensure the appropriate use of language with respect to barriers to people with disabilities.
Action:
The following acts and regulations will be reviewed in 2005-2006:

- Ontario Municipal Employees Retirement System Act
- Municipal Elections Act, 1996
- City of Toronto Act
- City of Ottawa Act

Timeframe:
March 2006

Commitment:
Review new and existing policies to identify potential barriers to people with disabilities.
Action:
The following policies will be reviewed in 2005-2006:

- Role of the Ontario Municipal Board in municipal planning

Timeframe:
March 2006

Commitment:
The ministry will continue the review of potential regulatory amendments to the Ontario Building Code that would enhance barrier-free access to buildings.
Action:
The ministry has actively consulted on the Ontario Building Code, including accessibility issues. MMAH is working with the Accessibility Directorate in making amendments to the Building Code that would enhance barrier-free access to building.
Timeframe:
The next edition of the Ontario Building Code is expected to take effect in 2006.

Commitment:
Ensure that Cabinet submissions, Management Board submissions and operating proposals are considered from the perspective of those with disabilities.
Action:
Ministry staff evaluate all Cabinet submissions, Management Board submissions and operating proposals which impact the MMAH mandate. If a ministry submission or proposal has ODA considerations, the ministry submits the submission or proposal to the Accessibility Directorate for review.
Timeframe:
March 2006

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone:

General inquiry number: 416-585-7041
TTY number: 416-585-6991
1-800 number: 1-866-220-2290

E-mail: oda@mah.gov.on.ca

Ministry website address: www.mah.gov.on.ca

Visit the Ministry of Community and Social Services Accessibility Ontario web portal. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers, except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758
TTY Service: 1-800-268-7095

ISSN 1708-3818

Top

| central site | feedback | search | site map | français |
Home | Front and Centre | Resources for Municipalities | About the Ministry | Related Links | Reference Centre | Newsroom | Site Updates |

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Privacy | External Links Disclaimer

Copyright information: © Queen's Printer for Ontario, 2002
Last Modified: September 29, 2005

Ontario

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Plan d'accessibilité 2005-2006

- Introduction
- Message du ministre des Affaires municipales et du Logement
- Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005
- Engagements et stratégies pour 2005-2006
- Renseignements

Introduction

L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère des Affaires municipales et du Logement. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005 et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message du ministre

Je suis heureux de présenter le plan d'accessibilité du ministère des Affaires municipales et du Logement pour 2005•2006. Il s'agit du troisième plan d'accessibilité annuel du ministère. Nous maintenons notre engagement à identifier et supprimer les obstacles auxquels se heurtent les personnes de toutes aptitudes et à empêcher la création de nouveaux obstacles. Le plan d'accessibilité fait ressortir certaines de nos réalisations récentes et témoigne de nos efforts soutenus visant à bâtir en Ontario des collectivités fortes, dynamiques et accessibles.

En 2004-2005, le ministère a fait preuve de leadership dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité aux consultations sur la politique gouvernementale, au moyen de réunions et de sites Web accessibles. Les personnes handicapées ont pu fournir leurs commentaires en ligne, de sorte que tous les Ontariens et Ontariennes ont eu la même possibilité de s'exprimer au sujet des questions qui touchent leur vie quotidienne.

Nous avons adopté une approche proactive pour répondre à nos priorités dans les domaines du service à la clientèle, de l'emploi, des communications et de l'information et du milieu bâti. Depuis la mise en œuvre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, le ministère a tenu de nombreuses consultations sur le Code du bâtiment de l'Ontario, notamment sur les questions relatives à l'accessibilité. Les personnes qui travaillent dans le bâtiment, y compris les agents du bâtiment et les concepteurs, subissent désormais des examens qui permettent d'évaluer leur connaissance du Code du bâtiment de l'Ontario et notamment des exigences en matière d'accessibilité.

Notre objectif est de veiller à ce que les personnes handicapées aient facilement accès aux renseignements diffusés par le ministère et puissent participer à nos consultations de politique et se prévaloir des services du Tribunal du logement de l'Ontario. En nous fondant sur nos progrès et nos réalisations, nous commençons à établir les bases nécessaires pour élaborer des normes d'accessibilité qui assureront des changements positifs et concrets.

L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. En appuyant les efforts du gouvernement visant à faire de l'Ontario une province intégrée et accessible à tous, nous bâtissons une province forte, prospère et saine offrant une qualité de vie sans pareille.

L'honorable John Gerretsen
Ministre des Affaires municipales et du Logement

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère des Affaires municipales et du Logement. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005 et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Engagement :
Publier un guide sur l'Aménagement *de municipalités sans obstacles*. Ce manuel vise à aider les municipalités, lorsqu'elles conçoivent des espaces publics, à tenir compte des questions liées à l'accessibilité et à éliminer les obstacles à l'accessibilité.

État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le ministère a publié le guide *Aménagement de municipalités sans obstacles* en mars 2005. Il est disponible sur le site Web du ministère.

Engagement :
Dans le cadre de l'examen quinquennal, le ministère envisagera d'apporter des modifications à la Déclaration de principes provinciale pour tenir compte des exigences de la LPHO. La Déclaration fournit des directives au sujet des questions d'intérêt provincial liées à l'aménagement du territoire et au développement.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
L'examen quinquennal et les consultations portant sur la Déclaration de principes provinciale sont terminés. La nouvelle Déclaration de principes provinciale a pris effet le 1er mars 2005. La Déclaration de principes provinciale a été modifiée par l'ajout de l'article 1.1.1, qui énonce les exigences relatives à l'existence de collectivités saines et sûres, où il fait bon vivre.

Engagement :
Le ministère continuera à examiner la possibilité d'apporter au Code du bâtiment de l'Ontario des modifications réglementaires qui amélioreraient l'accès sans obstacle aux immeubles.
État d'avancement : Engagement en cours de réalisation
Mesures et calendrier :
Le ministère a tenu de nombreuses consultations sur le Code du bâtiment de l'Ontario, notamment sur les questions relatives à l'accessibilité. Le MAML travaille avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario pour apporter au Code du bâtiment des modifications qui amélioreraient l'accès sans obstacle aux immeubles.
Motif :
L'entrée en vigueur de la prochaine édition du Code du bâtiment de l'Ontario est prévue pour 2006.

Engagement :
Offrir une formation et faire subir un examen aux personnes qui travaillent dans le bâtiment sur les dispositions relatives à l'accès sans obstacle du Code du bâtiment de l'Ontario.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
Puisque le Code du bâtiment de l'Ontario exige que les personnes qui travaillent dans le bâtiment, y compris les agents du bâtiment et les concepteurs, subissent des examens qui permettent d'évaluer leur connaissance du Code du bâtiment de l'Ontario dans leur domaine particulier, notamment les dispositions sur l'accessibilité, le ministère a élaboré des outils de formation visant à aider les personnes travaillant dans le bâtiment à se préparer aux nouvelles exigences d'accréditation résultant des modifications apportées récemment à la Loi de 1992 sur le code du bâtiment et au Code du bâtiment de l'Ontario. Les cours sont donnés par des agents de prestation du ministère et comprennent une section particulière sur les exigences relatives à l'accès sans obstacle. Les personnes qui travaillent dans le bâtiment ont jusqu'au 1er janvier 2006 pour se conformer aux exigences d'accréditation et d'enregistrement.

Engagement :
Améliorer l'accessibilité aux renseignements et aux tests d'accréditation disponibles dans le système de suivi de l'accréditation et de l'enregistrement (QuARTS). Le QuARTS est un système sur le Web permettant aux personnes qui travaillent dans le bâtiment de présenter des demandes d'examen et de déposer leurs renseignements d'accréditation auprès du ministère.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le QuARTS est à la disposition du public et a été élaboré eu égard aux exigences en matière d'accessibilité.

Engagement :
Fournir aux intervenants des renseignements faciles à comprendre sur les questions relatives à l'accessibilité.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le site Web du ministère a été examiné pour vérifier que les renseignements sur l'accessibilité sont faciles à trouver et faciles à comprendre. La page d'accueil du site Web du ministère comporte un lien vers les documents sur l'accessibilité.

Engagement :
Le ministère encouragera la sensibilisation aux questions relatives à l'accessibilité et identifiera les obstacles potentiels en invitant le personnel à communiquer ses commentaires et ses idées. Les commentaires et les idées du personnel seront utilisés pour établir les nouveaux engagements à prévoir dans le plan d'accessibilité 2005•2006.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
En mars 2005, le ministère a créé une page intranet pour fournir au personnel l'information nécessaire sur les questions relatives à l'accessibilité. La page intranet comporte une boîte à suggestions qui a été annoncée lors du lancement du site. De plus, tant le personnel que le public pouvaient envoyer des commentaires à l'adresse électronique du ministère réservée à la LPHO, laquelle adresse figurait dans le plan d'accessibilité 2004•2005.

Engagement :
Examiner, évaluer et, au besoin, appliquer les suggestions proposées dans les sondages auprès du personnel et de la direction.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
Les suggestions proposées dans les sondages auprès du personnel et de la direction ont été examinées et évaluées. Un répondant a proposé que le ministère offre des renseignements et une formation sur les questions relatives à l'accessibilité et la sensibilisation à ces questions. Par conséquent, le site sur l'accessibilité figurant sur l'intranet du ministère comprend une section traitant de ces questions.

Engagement :
Nous élaborerons des directives pour veiller à ce que les propositions de nouvelles lois et politiques et de nouveaux règlements, programmes et services soient évaluées pour examiner leur incidence sur les personnes handicapées.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
En février 2005, des directives ont été élaborées et affichées sur le site intranet du ministère.

Engagement :
Veiller à ce que les présentations au Conseil des ministres et au Conseil de gestion soient étudiées du point de vue des personnes handicapées.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
Une trousse de formation a été élaborée pour veiller à ce que les présentations au Conseil des ministres et au Conseil de gestion soient étudiées du point de vue des personnes handicapées et a été envoyée au personnel en cause en mars 2005.

Engagement :
Encourager la compréhension et la sensibilisation eu égard aux questions relatives à l'accessibilité au sein du ministère.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
Une page Web a été créée en mars 2005 sur le site intranet du ministère. Le site donne des conseils utiles sur de nombreuses activités quotidiennes pour assurer l'accessibilité. La Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario a reconnu le site comme faisant partie des meilleures pratiques.

Engagement :
Le ministère publiera le guide mis à jour des gestionnaires sur le Fonds d'adaptation des emplois de la FPO sur l'intranet du ministère.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
Les renseignements sont fournis sur le site intranet du ministère et un bulletin électronique d'actualité a été envoyé aux gestionnaires du ministère en août 2004.

Engagement :
Le ministère veillera à ce que la formation générique sur la LPHO offerte par les Services communs de l'Ontario réponde aux besoins en matière d'accessibilité des employés de la fonction publique et des candidats aux emplois.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
La formation générique sur la LPHO offerte par les Services communs de l'Ontario fait partie de la formation obligatoire des nouveaux gestionnaires et superviseurs. Elle est également mentionnée dans la trousse d'orientation destinée aux nouveaux employés créée en février 2005.

Engagement :
Le ministère continuera à répondre aux besoins en matière d'adaptations des employés et des candidats aux emplois dans le cadre des lignes directrices du Bureau du Conseil des ministres et du Centre de développement du leadership et de la gestion des ressources humaines.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le ministère a continué à répondre aux besoins en matière d'adaptations des employés et des candidats aux emplois à mesure que ces besoins ont été identifiés.

Engagement :
Examiner les stratégies de perfectionnement du personnel et identifier les obstacles potentiels aux possibilités de formation auxquels se heurtent les employés handicapés.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le ministère a continué à travailler individuellement avec les employés à mesure que les besoins en formation ont été

identifiés.

Engagement :
Dès que les lignes directrices sur l'Aménagement de municipalités sans obstacles de la Société immobilière de l'Ontario seront en place, le ministère élaborera un processus et un calendrier aux fins de vérification de l'accessibilité dans toutes les aires d'accueil ou publiques. Cette mesure a pour but d'identifier les obstacles à la communication et architecturaux dans les bureaux des services régionaux.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le processus et le calendrier de vérification de l'accessibilité ont été élaborés.

Engagement :
Le ministère continuera à collaborer avec les propriétaires des édifices qu'il loue pour veiller à ce que les couloirs soient bien éclairés et sans encombrement et que l'éclairage dans les installations cibles assure la sécurité optimale des visiteurs et des employés ayant un handicap visuel et facilite leurs déplacements.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesure et calendrier :
Le ministère continue à collaborer avec les propriétaires et le personnel pour identifier les obstacles à l'accessibilité et les éliminer.

Engagement :
Continuer à veiller à ce que les panneaux dans les édifices du ministère soient rédigés en langage clair, qu'ils soient bien visibles et lisibles et qu'ils soient installés à la hauteur voulue.
État d'avancement : Engagement permanent
Mesures et calendrier :
Le ministère continue à veiller à ce que les panneaux soient au service de tous les clients et travaille avec les propriétaires pour éliminer tous les obstacles à mesure qu'ils sont identifiés.

Engagement :
Continuer à veiller à ce que la construction et la nouvelle conception des bureaux dans les édifices du ministère soient fondées sur des normes ergonomiques saines.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le ministère a continué à travailler individuellement avec les employés pour veiller à ce que leur lieu de travail soit fondé sur des normes ergonomiques saines et ne présente pas d'obstacle à l'accessibilité.

Engagement :
Le ministère publiera des renseignements sur les questions d'accessibilité à l'approvisionnement sur le site intranet à l'intention du personnel du ministère.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le ministère a publié des renseignements sur les questions d'accessibilité à l'approvisionnement sur le site intranet à l'intention du personnel interne du ministère en octobre 2004.

Engagement :
Le personnel du ministère continuera à faire de l'accessibilité une partie intégrante du processus d'approvisionnement. Des renseignements sur les processus officiels et une formation seront dispensés au personnel aux fins de conformité et de cohérence.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Les questions d'accessibilité ont été intégrées à la formation du personnel en matière d'approvisionnement aux fins de conformité et de cohérence.

Engagement :
Continuer à veiller à ce que tout contenu futur des sites Internet soit accessible aux personnes handicapées.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le site Web du ministère répond aux normes d'accessibilité. Les personnes handicapées ont pu participer aux consultations publiques par l'entremise de sites Web accessibles et de questionnaires en ligne.

Engagement :
Continuer à fournir aux webmestres une formation continue traitant des principes de conception de sites Web accessibles.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Les principes de conception de sites Web accessibles ont été inclus dans la formation des webmestres de l'intranet et d'Internet.

Engagement :
Avoir en place une méthode pour offrir des publications sur support de substitution.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le service d'aide à la clientèle du ministère était prêt à accepter les demandes de publications sur support de substitution par l'intermédiaire de Publications Ontario.

Engagement :
Souligner l'accessibilité des sites dans les annonces ou le matériel promotionnel concernant les événements publics importants.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Des renseignements sur l'accessibilité des événements publics importants ont été inclus dans les annonces, sur le Web et dans les messages enregistrés du centre d'appel.

Engagement :
Diffuser à l'ensemble du ministère une note rappelant au personnel que toutes les réunions publiques doivent être entièrement accessibles, ce qui comprend l'organisation des réunions et les exigences en matière de locaux et de communications, notamment la fourniture sur demande d'aides telles que les services d'un interprète gestuel et le sous-titrage en temps réel.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
Une note à l'intention de tous les employés du ministère a été diffusée et affichée sur le site intranet du ministère en mars 2005.

Engagement :
L'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario appuie l'accès sans obstacle.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
La demande du canton de Douro-Dummer a été approuvée pour assurer aux personnes handicapées un accès sans obstacle au Centre communautaire (Warsaw Arena) et à la Salle communautaire située au deuxième étage de l'édifice. La demande de financement du comté de Simcoe a aussi été approuvée; celle-ci visait à rendre le Centre administratif du comté, notamment les salles du conseil, facile d'accès pour les personnes handicapées. La municipalité a reçu son premier paiement pour le projet en septembre 2004.

Engagement :
Évaluer les propositions opérationnelles figurant dans les présentations de 2005•2006 relatives à la planification axée sur les résultats, afin d'identifier les obstacles auxquels pourraient se heurter les personnes handicapées.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Les propositions opérationnelles figurant dans les présentations de 2005•2006 relatives à la planification axée sur les résultats ont été examinées par un conseiller principal en politiques pour vérifier leur conformité avec la LPHO.

Engagement :
Identifier les questions d'accessibilité dans tous les nouveaux examens de programmes devant avoir lieu en 2004•2005.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesure et calendrier :
Le ministère n'a procédé à aucun nouvel examen de programme en 2004-2005.

Engagement :
Examiner les lois et les règlements existants et nouveaux pour vérifier qu'ils sont formulés d'une façon qui tient compte des obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
Les lois et règlements suivants ont été examinés :

- *Loi de 2001 sur les municipalités*
- *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*
- Loi de 1997 sur la protection des locataires
- Code du bâtiment de l'Ontario
- Loi sur l'aménagement du territoire

Engagement :
Examiner les politiques existantes et nouvelles pour vérifier qu'elles sont formulées d'une façon qui tient compte des

obstacles auxquelles se heurtent les personnes handicapées.
État d'avancement : Engagement réalisé
Mesures et calendrier :
Les politiques suivantes ont été examinées :

- Des collectivités rurales fortes - Plan rural de l'Ontario
- Déclaration de principes provinciale

Engagements et stratégies pour 2005-2006

La présente section énonce le plan du ministère de se fonder sur ses succès et réalisations en adoptant une approche proactive et en répondant à ses priorités dans les domaines du service à la clientèle, de l'emploi, des communications et de l'information et du milieu bâti. Nous sommes déterminés à aborder les questions relatives à l'accessibilité qui feront de l'Ontario une province prospère qui tient compte des personnes de toutes aptitudes.

Service à la clientèle

Engagement :
Dans la mesure du possible, le ministère ajoutera un volet électronique aux consultations du ministère pour permettre aux citoyens qui ont de la difficulté à assister aux événements publics de participer aux consultations du ministère.
Mesure à prendre :
S'il y a lieu, le ministère continuera à créer des pages Web conformes à la LPHO pour permettre aux personnes handicapées de fournir leurs commentaires en ligne dans le cadre des consultations du ministère.
Calendrier : Engagement permanent

Engagement :
Les réunions et événements publics seront entièrement accessibles.
Mesure à prendre :
Des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées demeureront disponibles sur demande.
Calendrier : Engagement permanent

Engagement :
Souligner l'accessibilité des sites dans les annonces ou le matériel promotionnel concernant les événements publics importants.
Mesure à prendre :
Des renseignements sur l'accessibilité des événements publics importants demeureront inclus dans les annonces et sur le Web.
Calendrier : Engagement permanent

Engagement :
Le ministère veillera à ce qu'une évaluation de l'accessibilité pour les personnes handicapées soit effectuée à l'égard de tous les approvisionnements de 5 000 $ ou plus, quel que soit le mode d'approvisionnement. L'évaluation sera consignée au dossier.
Mesures :
Dans ses politiques d'approvisionnement, le ministère exige notamment qu'une évaluation de l'accessibilité soit effectuée à l'égard de tous les approvisionnements de 5 000 $ ou plus. Le ministère a élaboré un modèle d'évaluation de l'accessibilité à l'approvisionnement à l'intention des secteurs de programmes qui procéderont à l'évaluation.
Calendrier :
Mai 2005

Engagement :
Le ministère encouragera la sensibilisation du personnel à l'évaluation obligatoire de l'accessibilité à l'égard des approvisionnements de 5 000 $, notamment sur le site intranet à l'intention du personnel interne et lors de séances d'information.
Mesures :
Les politiques et renseignements concernant les approvisionnements accessibles sont publiés sur le site intranet à l'intention du personnel interne. Des séances d'information sur les politiques d'approvisionnement du ministère, notamment les exigences relatives à l'évaluation de l'accessibilité à l'approvisionnement, ont eu lieu en juin 2005.
Calendrier : Juin 2005

Engagement :
Veiller à ce que tout contenu futur des sites Internet soit accessible, conformément à la LPHO.
Mesure à prendre :

Le contenu des sites Internet demeurera accessible, conformément à la LPHO.
Calendrier : Engagement permanent

Engagement :
Fournir aux webmestres une formation continue traitant des principes de conception de sites Web accessibles.
Mesure à prendre :
Les principes de conception de sites Web accessibles demeureront inclus dans la formation des webmestres de l'intranet et d'Internet.
Calendrier : Engagement permanent

Engagement :
Offrir une formation et faire subir un examen aux personnes qui travaillent dans le bâtiment sur les dispositions relatives à l'accès sans obstacle du Code du bâtiment de l'Ontario.
Mesures :
Le Code du bâtiment de l'Ontario exige que les personnes qui travaillent dans le bâtiment, y compris les agents du bâtiment et les concepteurs, subissent des examens qui permettent d'évaluer leur connaissance du Code du bâtiment de l'Ontario dans leur domaine particulier, notamment les dispositions sur l'accessibilité. Par conséquent, le ministère a élaboré des outils de formation visant à aider les personnes travaillant dans le bâtiment à se préparer aux nouvelles exigences d'accréditation résultant des modifications apportées récemment à la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* et au Code du bâtiment de l'Ontario. Les cours sont donnés par des agents de prestation du ministère et comprennent une section particulière sur les exigences relatives à l'accès sans obstacle. Les personnes qui travaillent dans le bâtiment ont jusqu'au 1er janvier 2006 pour se conformer aux exigences d'accréditation et d'enregistrement.
Calendrier : Janvier 2006

Engagement :
Encourager la sensibilisation aux questions relatives à l'accessibilité et identifier les obstacles potentiels en invitant le personnel à communiquer ses commentaires et ses idées. Les commentaires et les idées du personnel seront utilisés pour établir les nouveaux engagements à prévoir dans le plan d'accessibilité 2006•2007.
Mesure à prendre :
Le ministère donnera au personnel des occasions d'exprimer ses commentaires et ses idées.
Calendrier : Mars 2006

Emploi

Engagement :
La formation générique sur la LPHO offerte par les Services communs de l'Ontario fera partie de la formation obligatoire des nouveaux gestionnaires et superviseurs.
Mesures à prendre :
La formation générique sur la LPHO offerte par les Services communs de l'Ontario fera partie du guide d'orientation du gestionnaire. Tous les gestionnaires recevront la formation sur la LPHO.
Calendrier : Mars 2006

Engagement :
Le ministère continuera à répondre aux besoins en matière d'adaptations des employés et des candidats aux emplois dans le cadre des lignes directrices du Bureau du Conseil des ministres et du Centre de développement du leadership et de la gestion des ressources humaines.
Mesures à prendre :
Le ministère continuera à répondre aux besoins en matière d'adaptations des employés et des candidats aux emplois à mesure que ces besoins seront identifiés et encouragera tous les candidats à identifier eux-mêmes leurs besoins en matière d'adaptations dans le cadre du processus d'entrevue.
Calendrier : Mars 2006

Engagement :
Examiner les stratégies de perfectionnement du personnel et identifier les obstacles potentiels aux possibilités de formation auxquels se heurtent les employés handicapés.
Mesure à prendre :
Le ministère continuera à travailler individuellement avec les employés à mesure que les besoins en formation seront identifiés.
Calendrier : Mars 2006

Engagement :
Encourager la compréhension et la sensibilisation eu égard aux questions relatives à l'accessibilité au sein du ministère.
Mesure à prendre :
Continuer à organiser des activités d'apprentissage du ministère sur l'accessibilité.
Calendrier : Mars 2006

Communications et information

Engagement :
Avoir en place une méthode pour offrir des publications sur support de substitution.
Mesure à prendre :
Le service d'aide à la clientèle du ministère sera prêt à accepter les demandes de publications sur support de substitution par l'intermédiaire de Publications Ontario.
Calendrier : Engagement permanent

Engagement :
Examiner le guide sur l'Aménagement de municipalités sans obstacles pour s'assurer de sa conformité avec la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), qui a été récemment adoptée.
Mesures à prendre :
Examiner et, au besoin, mettre à jour le guide sur l'Aménagement de municipalités sans obstacles pour tenir compte de l'adoption de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO).
Calendrier : Engagement permanent

Milieu bâti

Engagement :
Les lignes directrices sur l'Aménagement de municipalités sans obstacles de la Société immobilière de l'Ontario s'appliqueront à toutes les nouvelles constructions et rénovations mineures.
Mesure à prendre :
Les lignes directrices sur l'Aménagement de municipalités sans obstacles de la Société immobilière de l'Ontario continueront à s'appliquer à toutes les nouvelles constructions et rénovations mineures.
Calendrier : Engagement permanent

Engagement :
Le ministère collaborera avec les propriétaires des édifices qu'il loue pour veiller à ce que les couloirs soient bien éclairés et sans encombrement et que l'éclairage dans les installations cibles assure la sécurité optimale des visiteurs et des employés ayant un handicap visuel et facilite leurs déplacements.
Mesure à prendre :
Le ministère continuera à collaborer avec les propriétaires et le personnel pour identifier les obstacles à l'accessibilité et les éliminer.
Calendrier : Engagement permanent

Engagement :
Le ministère veillera à ce que les panneaux dans ses édifices soient rédigés en langage clair, qu'ils soient bien visibles et lisibles et qu'ils soient installés à la hauteur voulue.
Mesures à prendre :
Le ministère continuera à veiller à ce que les panneaux soient au service de tous les clients et travaillera avec les propriétaires pour éliminer tous les obstacles à mesure qu'ils seront identifiés.
Calendrier : Engagement permanent

Engagement :
Le ministère veillera à ce que la construction et la nouvelle conception des bureaux dans ses édifices demeurent fondées sur des normes ergonomiques saines.
Mesure à prendre :
Le ministère continuera à travailler individuellement avec les employés pour veiller à ce que leur lieu de travail soit fondé sur des normes ergonomiques saines et ne présente pas d'obstacle à l'accessibilité.
Calendrier : Mars 2006

Engagement :
Le ministère veillera à ce que les projets de programmes de subvention d'équipement répondent aux normes en matière d'accessibilité du Code du bâtiment de l'Ontario.
Mesure à prendre :
Le ministère veillera à ce que les projets de programmes de subvention d'équipement répondent aux normes en matière d'accessibilité du Code du bâtiment de l'Ontario.
Calendrier : Mars 2006

Lois et règlements

Engagement :
Examiner les lois et les règlements existants et nouveaux pour identifier les obstacles auxquels pourraient se heurter les personnes handicapées.
Mesures à prendre :

Les lois et règlements suivants seront examinés en 2005-2006 :

- Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario
- Loi de 1996 sur les élections municipales
- Loi sur la cité de Toronto
- Loi sur la ville d'Ottawa

Calendrier : Mars 2006

Engagement :
Examiner les politiques existantes et nouvelles pour identifier les obstacles auxquels pourraient se heurter les personnes handicapées.
Mesures à prendre :
La politique suivante sera examinée en 2005-2006 :

- Rôle de la Commission des affaires municipales de l'Ontario dans la planification municipale

Calendrier : Mars 2006

Engagement :
Le ministère continuera à examiner la possibilité d'apporter au Code du bâtiment de l'Ontario des modifications réglementaires qui amélioreraient l'accès sans obstacle aux immeubles.
Mesures :
Le ministère a tenu de nombreuses consultations sur le Code du bâtiment de l'Ontario, notamment sur les questions relatives à l'accessibilité. Le MAML travaille avec la Direction générale de l'accessibilité pour apporter au Code du bâtiment des modifications qui amélioreraient l'accès sans obstacle aux immeubles.
Calendrier : L'entrée en vigueur de la prochaine édition du Code du bâtiment de l'Ontario est prévue pour 2006.

Engagement :
Veiller à ce que les présentations au Conseil des ministres et au Conseil de gestion et les propositions opérationnelles soient étudiées du point de vue des personnes handicapées.
Mesures à prendre :
Le personnel du ministère évalue toutes les présentations au Conseil des ministres et au Conseil de gestion et les propositions opérationnelles qui ont une incidence sur le mandat du MAML. Si une présentation ou proposition du ministère touche la LPHO, le ministère soumet la présentation ou la proposition à la Direction générale de l'accessibilité à des fins d'examen.
Calendrier : Mars 2006

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : (416) 585-7041
Numéro ATS : (416) 585-6991
Sans frais : 1 866 220-2290

Courriel : oda@mah.gov.on.ca

Site Web du ministère : www.mah.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires. Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution, sur demande, à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938

À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

ISSN 1708-3834

Haut

| site principal | commentaires | recherche | plan du site | english |
Accueil | À l'avant-plan | Ressources pour les municipalités | Au sujet du ministère | Sites connexes | Carrières |Centre de référence | Salle de presse | Mises à jour du site |

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Renseignements sur les droits d'auteur : © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002
Dernière mise à jour : 29 septembre 2005